



RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Direction de l'approvisionnement

AOÛT 2019

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. CONTRATS OCTROYÉS	3
2.1. Sommaire des contrats octroyés	3
2.2. Liste des contrats octroyés par la Ville de Longueuil	3
3. MODIFICATION DE CONTRAT	3

1. INTRODUCTION

L'une des dispositions du projet de loi 122 adopté en juin 2017 oblige les municipalités à effectuer un rapport annuel sur l'application de son règlement de gestion contractuelle, et ce à compter de l'année 2018. Le rapport annuel du règlement de gestion contractuelle est déposé et rend compte des activités de l'année 2018 pour les contrats octroyés par la Ville de Longueuil.

2. CONTRATS OCTROYÉS

2.1. Sommaire des contrats octroyés

Voici le sommaire des contrats octroyés en 2018 par un processus d'appel d'offres public ou sur invitation, de gré à gré de 25 000\$ ou plus ainsi que par la participation à des regroupements d'achats de 25 000\$ ou plus.

	Public		Invitation		Gré à gré		Regroupement d'achats		TOTAL	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Acquisitions (biens)	61	15 410 078,27 \$	48	1 706 711,55 \$	21	2 474 267,44 \$	1	2 690 415,00 \$	131	22 281 472,26 \$
Services de nature technique	39	27 237 761,98 \$	28	1 392 706,38 \$	15	4 984 209,66 \$	0	0 \$	82	33 614 678,02 \$
Services professionnels	20	69 957 255,40 \$	8	429 509,45 \$	9	809 113,39 \$	0	0 \$	37	71 195 878,24 \$
Travaux de construction	74	112 411 901,16 \$	10	443 399,24 \$	1	324 663,63 \$	0	0 \$	85	113 179 964,03 \$
Autres*	0	0 \$	0	0 \$	22	4 176 542,59 \$	0	0 \$	22	4 176 542,59 \$
TOTAL	194	225 016 996,81 \$	94	3 972 326,62 \$	68	12 768 796,71 \$	1	2 690 415,00 \$	357	244 448 535,14 \$

*Divers contrats de gré à gré qui ne sont pas classés dans les 4 autres catégories prévues dans le système électronique d'appels d'offres (SÉAO).

2.2. Liste des contrats octroyés par la Ville de Longueuil

La liste de tous les contrats octroyés en 2018 par la Ville est disponible sur le SÉAO en cliquant sur le lien :

https://www.seao.ca/Reports/Rapport_Adjudication.aspx

3. MODIFICATION DE CONTRAT

Toutes les modifications de contrat faites au courant de l'année 2018 l'ont été en respectant l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les Cités et les Villes*, ainsi que le cadre normatif que s'impose la Ville à travers son règlement de gestion contractuelle.